



Promouvoir un environnement propice à une science intègre

Rencontre annuelle de la conférence des signataires de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche

Office français de l'intégrité scientifique, Paris, 4 février 2021

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

SOMMAIRE

MOTS DE BIENVENUE	3
Frédérique SACHWALD	3
Olivier LE GALL	3
PRESENTATION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT SUR L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE	4
Pierre OUZOULIAS	4
TABLE RONDE « L'EVALUATION APRES LA SIGNATURE DE LA DECLARATION ON RESEARCH ASSESSMENT (DORA) »	5
ECHANGES AVEC LA SALLE	9
GRAND TEMOIN	10
Alain BERETZ	10
CLOTURE DE LA RENCONTRE	11
Thierry COULHON	11

MOTS DE BIENVENUE

Frédérique SACHWALD

Directrice de l'Observatoire des sciences et techniques, Directrice par intérim de l'Office français de l'intégrité scientifique

Mesdames, Messieurs les signataires de la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, Mesdames Messieurs les contributeurs et les participants, l'Ofis et son Conseil sont heureux de vous accueillir nombreux pour cette troisième rencontre de la Conférence des signataires.

L'ordre du jour va nous permettre à la fois d'aborder les propositions du rapport de l'OPECST sur l'intégrité scientifique et la prise en compte en France des recommandations de la déclaration de San Francisco (DORA) sur l'évaluation de la recherche.

Une dizaine d'années après cette déclaration, elle a été signée par plus de 2 000 organisations dans le monde. Dans l'intervalle, DORA s'est transformée en initiative pérenne dont le site est hébergé par *The American Society for Cell Biology* et dispose d'un comité directeur et d'un comité consultatif, tous deux de composition internationale.

DORA en tant qu'initiative se donne pour mission de promouvoir les recommandations de la déclaration de 2012, notamment en mettant à disposition des ressources et en présentant des études de cas de bonnes pratiques. DORA a publié le mois dernier un [rapport](#) avec l'EUA et Sparc Europe qui présente les évolutions engagées par une dizaine d'institutions européennes. Ces évolutions se concentrent sur deux axes :

- La prise en compte de l'ensemble des activités pertinentes dans l'évaluation des chercheurs de leur recrutement aux différentes étapes de leur carrière ;
- Le fait de ne pas utiliser des indicateurs bibliométriques relatifs aux supports de publication plutôt qu'aux publications elles-

mêmes et de mettre l'accent sur l'évaluation de la qualité des productions.

Notre rencontre s'inscrit aussi dans cet esprit post-DORA : la table ronde et la discussion d'aujourd'hui permettront d'apprécier et de comparer les évolutions engagées par les signataires français de la déclaration. Alain Beretz nous fera part de ses réflexions sur ces évolutions dans le contexte européen et Thierry Coulhon conclura cette rencontre.

Frédérique SACHWALD rappelle l'ordre du jour.

Olivier LE GALL

Président du Conseil français de l'intégrité scientifique (CoFIS)

Merci à tous pour votre participation. Je salue la présence de nombreux directeurs d'établissement.

Le Conseil français de l'intégrité scientifique a été créé en 2018. Sa feuille de route vise à prolonger les recommandations du rapport Pierre Corvol. Elle se fonde sur 6 axes : harmoniser les procédures entre les établissements, former à l'intégrité scientifique, mutualiser les retours d'expérience, intégrer les enjeux de la science ouverte et promouvoir un environnement propice à une science intègre.

La table ronde organisée ce jour s'inscrit dans la réflexion sur l'évaluation des résultats de la recherche.

PRESENTATION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT SUR L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE

Pierre OUZOULIAS

Sénateur, membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Merci Monsieur le Président,

Merci Olivier et Frédérique,

Cette invitation nous honore. Nous espérons qu'elle permettra de tisser des liens entre la représentation nationale, l'OPECST, l'Assemblée nationale, le Hcéres, l'Ofis, le Sénat et tous les partenaires de l'intégrité scientifique.

Je ne peux vous transmettre les conclusions d'un rapport qui n'est pas encore validé au sein de l'OPECST. Toutefois, je peux d'ores et déjà vous dire qu'une partie des préconisations du rapport a été intégrée dans la loi de la programmation de la recherche (LPR). Cette situation heureuse prouve d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des scientifiques sur l'importance de l'intégrité scientifique, et de la nécessité de mettre en place un cadre normatif sans qu'il soit trop contraignant.

La crise sanitaire a fait ressurgir la problématique de l'intégrité scientifique. En effet, elle a prouvé que, sans expertise scientifique reconnue, aucune action politique ne pouvait être mise en place. Cet élément a convaincu la représentation nationale d'approfondir le sujet.

Ainsi, dans son action, le législateur a souhaité rappeler le rôle fondamental de la science dans nos sociétés. La science doit intervenir avec la confiance des chercheurs envers la représentation nationale et vice versa. Ce texte a été élaboré dans ce dessein.

Le Hcéres est concerné par un certain nombre des dispositions intégrées à la LPR. Sa mission vise à animer la réflexion générale sur l'intégrité scientifique. D'après le Code de la recherche, le Hcéres est également « chargé de promouvoir l'intégrité scientifique et de veiller à sa prise en compte dans les évaluations qu'il conduit ou dont il valide les procédures ».

Puis, une disposition s'intéresse aux opérateurs, qui doivent se doter de moyens et d'objectifs qui permettront aux chercheurs de respecter les exigences de l'intégrité scientifique. On voit ainsi comment l'intégrité scientifique lie ainsi les obligations déontologiques du chercheur et la nécessité pour les opérateurs de créer un

environnement permettant aux chercheurs de respecter leurs engagements.

Par ailleurs, la représentation nationale a souhaité ajouter un élément au Code de la recherche pour mieux reconnaître la contribution des chercheurs auprès de la représentation nationale. En effet, l'an dernier 80 chercheurs du CNRS sont intervenus dans des missions d'enquête et d'évaluation pour apporter leurs compétences et leur expertise sur les sujets. La disposition permet à la fois de mieux reconnaître cette contribution des chercheurs tout en leur permettant de déclarer leurs liens d'intérêt et de se désengager d'une mission, en cas de conflit d'intérêts, pour éviter de compromettre la validité des résultats.

Le dernier article vise à demander au candidat de prêter serment, à l'issue de la soutenance de sa thèse, pour respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique. Nous souhaitons que ce docteur – représentant de sa discipline – s'engage à une certaine forme de déontologie. Ce serment l'oblige et le protège contre des dérives potentielles.

Le travail de suivi et d'enrichissement du corpus de la loi doit se réaliser en concertation entre la représentation nationale et les scientifiques. A ce propos, j'ai le plaisir de vous annoncer que Sonia de La Provôté sera la représentante du Sénat au Hcéres. La commission de la culture du Sénat continuera à travailler avec vous dans le cadre de sa mission de contrôle.

Nous pensons que les chercheurs et parlementaires doivent travailler conjointement à la restauration de la parole scientifique dans nos sociétés. Cette rupture représente un danger pour la démocratie, et l'avancée des sciences et des connaissances.

En effet, nous assistons à une double incompréhension. La représentation nationale ne comprend pas la recherche (sa définition, les actions des chercheurs, etc.) et les chercheurs se sont éloignés des problèmes politiques et du travail des parlementaires. Nous devons recréer un pont entre les deux parties.

Ce fossé s'explique pour plusieurs raisons. Au Sénat, la part des chercheurs, des universitaires et enseignants s'est énormément réduite en l'espace de 20 ans. Nous assistons ainsi à une perte de la culture scientifique dans ces assemblées. Puis, pour certains, respecter l'intégrité scientifique est susceptible d'entraîner un retard de la France sur le plan de la concurrence internationale. D'après mon avis, l'avancement des priorités morales ne nuira jamais à nos actions, bien au contraire, sur la durée, la qualité de la recherche procurera à la France un avantage concurrentiel.

TABLE RONDE « L'ÉVALUATION APRES LA SIGNATURE DE LA DECLARATION ON RECHERCHE ASSESSMENT (DORA) »

Participaient à la table ronde :

- Thierry DAMERVAL, président-directeur général de l'ANR
- Pierre GLAUDES, directeur du département d'évaluation de la recherche du Hcéres ;
- Pierre MUTZENHARDT, président de l'Université de Lorraine, président de la commission des moyens et des personnels – CPU ;
- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.

La table ronde est modérée par Jean-François BACH, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences.

Jean-François BACH

Je remercie Thierry COULHON et Olivier LE GALL pour l'organisation de cette réunion.

Cette table ronde vise à faire le point sur l'application de la charte DORA, sur sa mise en pratique dans la réalité et dans l'esprit des chercheurs, jurys, ou commissions. De plus, nous chercherons à la mettre en perspective avec les problèmes d'intégrité scientifique.

Nous devons discuter séparément de l'évaluation individuelle des chercheurs et des institutions. L'utilisation d'internet dans les publications scientifiques a offert une visibilité exagérée à certaines revues aux dépens d'autres.

L'évaluation a été ainsi perturbée.

Quant à l'intégrité scientifique, il faut insister sur le fait que la chasse aux publications (*publish or perish*) représente malheureusement un facteur déterminant. En effet, il faut distinguer, par ailleurs, la méconduite du chercheur qui cherche à publier, de la méconduite relevant d'une perte de la conscience du métier de chercheur.

Pierre MUTZENHARDT

Bonjour à tous,

Je ne siége plus à la commission recherche et innovation, Sylvie Retailleau m'a succédé. Je m'occupe néanmoins de la CPU.

Les établissements ont pris conscience du sujet de l'intégrité assez rapidement. Ils sont de plus en plus nombreux à mettre en place des dispositifs pour

rattraper les écarts au niveau de l'intégrité scientifique. Je salue d'ailleurs l'action de l'Ofis et du réseau dans la structuration des échanges. Un travail est également réalisé sur la précision des termes déontologie, intégrité scientifique et éthique.

En outre, un certain nombre d'universités se sont saisies de DORA. Néanmoins, le système français les contraint. L'évaluation des enseignants chercheurs n'est pas systématique et régulière.

De plus, au niveau local, des universités suivent DORA. L'évaluation porte ainsi sur l'impact des recherches de l'universitaire (aspects bibliométriques, invitations reçues par le chercheur, etc.). Toutefois, nous éprouvons des difficultés à articuler l'évaluation au niveau national et local. Dans les établissements, tous les secteurs sont traités identiquement au regard des critères d'évaluation. A *contrario*, au niveau national, les pratiques et outils utilisés dans l'évaluation sont différents en fonction des disciplines.

Puis, la science ouverte vise à faire reconnaître toutes les publications, peu importe le prestige du journal. Or dans certains secteurs, les chercheurs se tournent vers certaines revues pour acquérir une renommée et une bonne diffusion de leurs articles. Ainsi, une réelle question se pose entre une évaluation centrée sur le travail du chercheur et ses retombées (en ne faisant pas appel à des indices numériques), et la science ouverte (le lieu de publication).

Enfin, un travail important doit être mené sur l'utilisation d'un nouveau référentiel lors de l'évaluation. L'évaluation ne doit plus se fonder sur les chiffres.

Jean-François BACH

Comment faire la part dans l'évaluation d'un enseignant-chercheur de la production scientifique et des autres critères tels que l'enseignement et la participation aux charges collectives ?

Pierre MUTZENHARDT

La manière d'évaluer ces éléments parallèles à l'activité du chercheur diffère. L'établissement donne un cadre général, mais il est difficile d'imposer un processus aux disciplines.

Les communautés scientifiques de ces domaines devraient avoir un référentiel, auquel les établissements se référeraient pour l'évaluation.

Jean-François BACH

Les jurys (du CNU) sont composés de membres issus de disciplines diverses. Comment envisagez-vous l'expertise des travaux du chercheur par un jury qui n'est parfois pas spécialiste de la discipline ?

Pierre MUTZENHARDT

L'évaluation d'un enseignant-chercheur se fonde sur plusieurs critères. Les questions d'enseignement, d'innovations pédagogiques, etc. sont étudiées.

Au niveau des établissements, nous essayons d'avoir des rapporteurs s'intéressant à l'aspect disciplinaire et des personnes évaluant les autres aspects multifactoriels. Un référentiel permettrait de lister les bonnes pratiques dans les disciplines. Toutefois, il doit être construit à un plus haut niveau que les établissements (comités de l'INRA, CNU, et communautés scientifiques).

Antoine PETIT

Le CNRS est convaincu que les sujets de la science ouverte, DORA et l'intégrité scientifique sont liés et s'articulent les uns aux autres.

Au sujet de l'intégrité, nous avons nommé un référent intégrité scientifique, Rémy Mosseri. Dans son bilan devant le conseil administration, il a indiqué que certaines disciplines étaient plus concernées que d'autres par le manque d'intégrité.

Concernant DORA, le degré de maturité des communautés scientifiques est différent, ce qui est intéressant. En effet, les communautés les plus matures peuvent aider les autres à s'élever. Cette discussion interdisciplinaire riche se base sur la publication ouverte et l'évaluation qualitative.

Par ailleurs, les sections du comité national ont adopté une charte. Elle précise que les impacts factuels des revues ne sont pas observés, mais que la lecture des articles prime. Nous avons également proposé que chacun puisse expliquer la portée de la publication et sa contribution personnelle dans les dossiers d'évaluation. En outre, nous avons fait signer aux membres de sections l'inutilité de l'exhaustivité de la liste des productions et avons fait reconnaître l'importance de tous les types de production (brevets, conseils apportés aux assemblées, etc.). Enfin, nous avons demandé à ce que toutes les publications soient accessibles dans Hall ou sur une autre archive ouverte.

Cette charte a eu un réel effet. La section 37, qui avait conservé le classement des revues, y a renoncé cette année. Cette décision est symbolique et suit l'objectif d'une évaluation qualitative.

Un mouvement de fond est en cours et doit être accompagné. La CPU a pris une position proche du

CNRS. Nous devons également associer nos partenaires européens.

Jean-François BACH

Dans les esprits, la publication dans les revues les plus prestigieuses reste un avantage pour les jeunes chercheurs, ne serait-ce que pour leur recrutement.

Toutefois, pour être publié dans ces revues, les frais de publication peuvent s'élever jusqu'à 8 000 à 10 000 euros.

Quelle est votre position par rapport à ces jeunes chercheurs souhaitant être publiés dans ces grandes revues ?

Antoine PETIT

Il serait paradoxal de demander aux jeunes chercheurs d'appliquer des règles, que nous n'avons pas respectées quand nous étions plus jeunes. Les chercheurs plus expérimentés doivent donner l'exemple. Par ailleurs, je suis opposé au modèle de l'auteur-payeur.

De plus, je ne crois pas beaucoup aux négociations avec les éditeurs scientifiques. Le système actuel est absurde, il ne répond pas à nos besoins.

Nous ne devons pas regarder le classement de la revue, les qualités éditoriales doivent être prises en compte. Aujourd'hui, des grands chercheurs ne veulent plus publier dans la revue *Nature* – très cotée –, puisqu'ils ne sont pas satisfaits du service rendu. La science ouverte permet la transparence des données, mais offre également la possibilité de modifier les exigences et protocoles éditoriaux.

Pierre MUTZENHARDT

La qualité éditoriale est essentielle. Le travail doit être examiné par des pairs.

Les jeunes chercheurs sont trop jugés sur la base du prestige des revues dans lesquelles ils publient, plutôt que sur la qualité de leur travail. Nous devons travailler sur ce point.

En ce qui concerne les éditeurs, la situation est particulière puisque nous proposons leur mort dans nos actions. Néanmoins, nous devons prendre en compte les initiatives menées. En effet, certains chercheurs mettent leur publication en ligne sur une plateforme. La communauté scientifique la critique et l'évalue par la suite. Ces mêmes chercheurs décident pourtant de publier ce texte dans une revue. Ce travail de critique devrait constituer le futur de la science à ce sujet.

Pour revenir à l'intégrité, comment pouvons-nous empêcher les personnes d'accéder à une promotion l'année de leur écart au regard de l'intégrité scientifique ? Comment pouvons-nous être mis au courant de ces écarts ? Comment pouvons-nous diffuser et présenter l'information ?

Antoine PETIT

La question est délicate. Les communautés scientifiques peuvent parfois être excessives. La question de la diffusion des sanctions données est également posée. Au CNRS, j'ai pris la décision de les rendre publiques.

Par ailleurs, le numérique doit nous inciter à réfléchir aux procédures d'évaluation. L'évaluation des articles doit être réétudiée, en prenant compte de la puissance de l'évaluation collective.

Jean-François BACH

Le travail et le coût de certaines revues sont inacceptables. Que peut faire la communauté pour réagir face à ces grandes maisons d'édition ?

Antoine PETIT

Je crois au modèle des épi-journaux. En effet, un comité scientifique, très qualifié, lit les articles dans une archive ouverte et y appose des labels.

En outre, en général, nous faisons face à un paradoxe. Collectivement, nous sommes tous d'accord pour éviter de faire appel aux maisons d'édition. Toutefois, individuellement, nous souhaitons construire notre carrière. Ces revues ayant un intérêt notable au regard de leur notoriété, nous sommes tentés d'y publier nos articles. En somme, seul le développement d'une dynamique collective permettra une remise en cause de ce système.

Jean-François BACH

Merci. Je laisse la parole à Thierry DAMERVAL.

Thierry DAMERVAL

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie pour l'invitation.

Pour rebondir sur le dernier point, je souhaitais rappeler que des négociations sont en cours entre des acteurs mondiaux de financement de la recherche et des éditeurs. Nous avons d'ailleurs demandé que les auteurs restent propriétaires de leur manuscrit (avec une licence CC-BY) et puissent ainsi le diffuser en libre accès.

Par ailleurs, l'ANR a signé DORA en 2018. Elle a ainsi proscrit l'utilisation du facteur d'impact ou d'autres métriques similaires dans les dossiers et les évaluations. Les critères d'évaluation sont explicités, rendus publics, et se concentrent sur l'évaluation du projet en lui-même. Seules les 5 publications majeures sont demandées dans les dossiers et les autres activités du chercheur peuvent y figurer. Nous avons également introduit une rubrique pour expliquer les interruptions de carrière. Enfin, les présidents des comités d'évaluation reçoivent des formations régulières.

Nous avons fait un bilan de ces deux ans d'expérience. Nos discussions, en particulier avec les membres de comités, font souvent ressortir la nécessité de disposer d'informations supplémentaires (éléments d'encadrement d'étudiants, participation à des tâches administratives, etc.). Néanmoins, nous devons conserver un juste équilibre entre les demandes des évaluateurs d'avoir accès à des informations complémentaires et les demandes de simplification des chercheurs qui déposent des projets. Se pose également la question de nouveaux instruments de mesure et d'évolution des modes d'évaluation. Enfin, facteur d'impact ou H-index présentaient des biais mais nous devons être vigilants à ce que d'autres biais éventuels n'apparaissent (réputation du laboratoire ou autres).

En outre, les réflexions et analyses sur DORA et l'évaluation sont partagées avec les autres agences européennes. En effet, 30 % des membres de comité sont étrangers. La plupart des agences européennes ont signé DORA en 2018 et 2019. Une enquête auprès des agences signataires montre une convergence des pratiques et reflète des débats de fond menés sur les modalités d'évaluation. Un travail européen est donc à réaliser.

Enfin, DORA est importante, mais elle n'est pas la seule déclaration à prendre en considération (exemple : le manifeste de Leiden ou les principes de Hong Kong). Les plans de gestion des données représentent également un outil de prévention en matière d'intégrité scientifique, avec un gros travail mené avec le CNRS et le portail OPIDoR, et une coordination entre les différentes agences de financement pour s'aligner sur le même format européen de plan de gestion des données dans le cadre de la science ouverte.

Jean-François BACH

La qualité de l'évaluation dépend de la valeur des évaluateurs et de l'absence de conflits d'intérêts.

L'ANR fait ainsi appel à des évaluateurs étrangers. Or les chercheurs étrangers ne sont pas toujours prêts à participer à des comités français.

Ainsi, compte tenu du contexte, avez-vous réalisé des évaluations par visioconférence ? Avez-vous trouvé dans les visioconférences un outil pour attirer ces évaluateurs étrangers ?

Thierry DAMERVAL

Les évaluateurs étrangers représentent un tiers du un millier de membres de comité sur l'appel à projets générique. Nous n'éprouvons pas de difficultés à les mobiliser.

En automne, les comités se sont réalisés de manière hybride. Les présidents et vice-présidents étaient en

présentiel et les autres membres à distance. Cette phase a nécessité d'adapter les outils.

A la suite de cette expérience, les présidentes et présidents ont jugé cette modalité d'évaluation gérable, à condition qu'elle soit structurée et organisée. Les comités de février se tiendront donc à 100 % à distance compte tenu du contexte sanitaire. Les évaluateurs se contraignent à cette modalité, mais espèrent pouvoir reprendre un processus plus classique dès que possible.

Jean-François BACH

Des solutions mixtes pourraient être mises en place à l'avenir, pour faciliter le recours à des évaluateurs spécialistes vivant à l'étranger.

Thierry DAMERVAL

Les organisations ne seront pas les mêmes après la crise et nous pourrions mettre à profit les apprentissages dégagés pendant cette période.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle (IA) peut impacter les modalités d'évaluation. Par exemple, la National Science Foundation of China (NSFC) s'est fixée comme objectif de ne plus faire appel à des évaluateurs d'ici 2025 et de faire appel à l'IA, mais ce n'est pas un schéma que nous comptons suivre.

Jean-François BACH

Merci. Je laisse la parole à Pierre GLAUDES.

Pierre GLAUDES

Le Hcéres n'a pas signé DORA, mais a publié un communiqué attestant de sa convergence avec des principes de la déclaration. En effet, il est parti du principe que l'évaluation des structures gagnerait à être en cohérence avec l'évaluation des chercheurs.

Avant DORA, le Hcéres avait déjà mis en place un certain nombre de bonnes pratiques. Par exemple, son évaluation se fonde sur un examen d'un large éventail d'activités et sur plusieurs critères. La dimension qualitative est mise en avant, les unités étant invitées à présenter un échantillon de leur production et d'argumenter leurs choix. Le Hcéres tient également compte du caractère propre des communautés scientifiques. Il rédige ainsi en collaboration avec les communautés des guides de produits et d'activités de la recherche, adaptés à chaque communauté. En outre, le Hcéres prône depuis des années un usage mesuré de la bibliométrie. Enfin, le Hcéres a ajouté l'intégrité scientifique à son référentiel depuis 2014 et a promu l'idée de recherche responsable.

Le Hcéres souhaite offrir une plus grande place à la science ouverte dans son évaluation de la production scientifique, notamment dans la

définition du périmètre des objets évalués. Il aimerait renforcer l'évaluation qualitative, en demandant aux experts d'évaluer une part de la production scientifique selon des critères (innovation, apport de la connaissance, solidité théorico-méthodologique). Enfin, le Hcéres désire développer la place des pratiques responsables (conformité des règles de la propriété intellectuelle, respect de l'environnement, etc.) en les définissant plus précisément.

L'intégrité scientifique doit permettre de rendre les pratiques évaluatives plus éthiques, transparentes, fines sans pour autant réduire leurs exigences et précisions. Le Hcéres estime que les recommandations de DORA ne doivent pas être transformées en une forme d'intégrisme qui instruirait à charge le procès de la bibliométrie. L'éthique et l'intégrité scientifique doivent permettre de s'accorder sur les bonnes pratiques en matière de métrique (données à recueillir, indicateurs bibliométriques à mettre au point, etc.).

Jean-François BACH

Avec quel degré de granularité passez-vous de l'évaluation d'un grand ensemble à celle d'une petite équipe ?

Pierre GLAUDES

La difficulté est grande. En biologie de la santé, les unités de recherche sont constituées d'équipes, organisées autour d'un leader. Evaluer une équipe revient à évaluer une personne.

Notre approche de l'évaluation de la recherche est intégrative. L'évaluation des unités de recherche est le premier élément, mais est située dans un environnement plus vaste. La granularité peut être variable. En deçà d'un certain seuil, le recours à la bibliométrie dans l'évaluation ne nous paraît pas pertinent.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Jean-Michel VERDIER, président de l'Ecole Pratique des Hautes Études

Bonjour à tous.

Je salue la pertinence de la discussion. Toutefois, il me semble qu'un décalage existe entre les propos et la réalité. Encore récemment, j'ai observé des grilles dans lesquelles il est demandé de renseigner le nombre d'articles et leur impact facteur correspondant. Par ailleurs, les évaluateurs ne disposent pas assez de temps pour lire en détail les travaux de recherche. L'évaluation se base dès lors davantage sur des données quantitatives.

Qu'en est-il de l'évaluation scientifique sur la diffusion de données scientifiques vers le grand public ?

Antoine PETIT

Si les évaluateurs ne lisent pas les articles qu'ils réfèrent, alors c'est la fin de l'évaluation. Peut-être pourrait-on s'interroger sur le nombre de publications ?

En outre, 30 ans auparavant, il était possible de devenir maître de conférences ou chargé de recherche grâce à un nombre de publications, qui aujourd'hui, serait presque insuffisant pour s'inscrire en thèse. Nous devons revoir notre manière de travailler collectivement.

Jean-François BACH

Je reviens sur le nombre de publications. Ce dernier est influencé par la période de décompte des publications et par la discipline concernée.

Denis JEROME, académicien

Le problème de l'évaluation est discuté au CNRS depuis les années 1980. L'évaluation représente un travail important. Nous devons valoriser ses aspects et les évaluateurs. La science ouverte rajoute un élément au débat.

Les chercheurs non titularisés et en recherche de poste veulent se faire publier dans une revue prestigieuse. Nous aurons du mal à les en dissuader, en leur imposant des règles. Les travaux de ces chercheurs doivent être visibles. Nous devrions insister dans les négociations avec les grands éditeurs pour obtenir le droit de déposer sur les archives le manuscrit accepté auteur contenant les améliorations suggérées. En cela, nous devons aller plus loin que la loi pour une République numérique.

Enfin, les chercheurs se déplaçant à l'étranger, tous ces problèmes sont fondamentalement internationaux.

Jean-Pierre FINANCE, membre du Conseil français de l'intégrité scientifique (CoFIS)

Merci pour ces échanges intéressants. Chacun a contribué à la réflexion générale. Nous devons progresser sur la question de l'interrelation. En comprenant l'évolution des méthodes d'évaluation, les mécanismes de gestion de carrière, etc., nous pourrions trouver des solutions pour améliorer l'intégrité scientifique et vice versa.

François HOULLIER, président-directeur général de l'Ifremer

Je trouve également les propos pertinents. Je reviens sur la question de l'impact des recherches. Pour mesurer l'impact de résultats scientifiques, la durée doit être sensiblement supérieure au temps de l'évaluation. En effet, il faut qu'un certain temps s'écoule pour qu'un article soit cité dans d'autres publications. De plus, les travaux individuels sont étudiés, mais la dimension collective (réseaux d'équipe et partenariat) doit également être prise en compte dans la mesure de l'impact.

Pierre GLAUDES

Je réagis pour mentionner deux arguments qui justifient l'intervention du Hcéres. Tout d'abord, les cycles de cinq ans que nous connaissons laissent le temps nécessaire à la mesure d'impact. De plus, nous travaillons à un niveau agrégé. Enfin, l'OST tend à mesurer l'impact d'une manière générale.

Jean-François BACH

Je remercie les orateurs et cède la parole au président.

GRAND TEMOIN

Alain BERETZ

Ancien directeur général de la recherche et de l'innovation, ancien président de l'Université de Strasbourg

DORA était une réaction légitime face au facteur d'impact, dont l'usage immodéré entraînait, entre autres : une surinterprétation des résultats, un conformisme scientifique, une inflation des publications ou l'effet Matthew – renforcement artificiel de la visibilité des chercheurs de renom. Nous étions plongés dans une bulle scientométrique, qui générait des comportements contraires à l'intégrité scientifique.

Aujourd'hui, la situation est paradoxale. L'ensemble des acteurs estime que le facteur d'impact est un paramètre mal conçu, injuste, non fiable. Il devrait donc être rejeté. Toutefois, il reste fortement présent dans les dossiers de candidature ou les débats de nombreux comités. Ainsi, malgré les déclarations de principe, beaucoup d'universitaires et de structures continuent de mettre en avant le lieu de publication. La majorité des auteurs d'un « bon » journal prétendra avoir bien publié, même si leur travail a été peu cité, se parant ainsi des plumes du paon. Le problème vient donc aussi de notre communauté. On se concentre trop sur l'indicateur, et pas assez sur la performance qu'il est censé refléter.

Les grands organismes ont pourtant donné des instructions précises pour ne pas recourir à ce type de paramètres. Néanmoins, sur le terrain, cet usage se poursuit, par commodité ou manque de culture. Ne faut-il pas sanctionner ? Ne devons-nous pas aller plus loin dans la démarche ?

En outre, le problème est international. En Chine, un système de financement de la recherche se fonde sur le facteur d'impact. Nous devons être méfiants quant à cette pratique.

Quelles sont les alternatives vers plus d'intégrité ? Le jugement des pairs doit redevenir central, la bibliométrie permettra de détecter les déviations de ce jugement. De plus, nous devons développer des méthodologies alternatives au facteur d'impact, de manière inventive et innovante (bibliométrie par

article, évolution des modes de publication, etc.). Nous devons aussi adopter de nouveaux comportements dans les évaluations et recrutements (*quid* de l'évaluation collective ?). Nous devons utiliser des méthodes adaptées à l'évaluation des jeunes chercheurs et ne pas leur appliquer les mêmes critères qu'aux chercheurs confirmés. Il faut revenir à une évaluation des critères de qualité, plutôt que de l'impact espéré.

La manière d'évaluer est le miroir de notre code des valeurs de la recherche scientifique ; elle influence aussi directement le comportement des chercheurs. L'évaluation doit donc stimuler des pratiques intègres, plutôt que créer des comportements déviants. L'intégrité dans l'évaluation doit rester avant tout une question de culture, plus que de dispositifs.

Enfin, une évaluation intègre doit permettre de restaurer la **confiance**, celle des collègues dans le système (dont ils dépendent), et celle des citoyens dans la science (qu'ils financent).

CLOTURE DE LA RENCONTRE

Thierry COULHON

Président du Hcéres

Je tiens à remercier sincèrement tous les intervenants, participants, et les collaborateurs du Hcéres.

Un sentiment de responsabilité commune se dégage de vos propos. Je ferai tout en mon pouvoir pour que le travail du Hcéres soit utile et que le Hcéres devienne un lieu de débats.

L'intégrité scientifique est liée à l'administration de la vérité dans une communauté donnée et touche à la confiance des citoyens en la science. L'intégrité scientifique doit se penser dans la responsabilité sociétale de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La responsabilité du Hcéres dans ces questions est double. Nous ne sommes pas en première ligne, mais nos manières d'évaluer influencent la première ligne. Ainsi, une évaluation équilibrée et collégiale peut orienter l'éthique. Concernant la bibliométrie, nous chercherons toujours à augmenter le nombre d'informations à disposition plutôt que de les restreindre et interdire. En outre, le Hcéres doit incuber et déployer un dispositif complexe, en mettant en place un organe opérationnel (l'Ofis) et un organe d'orientation et d'élaboration intellectuelle (Cofis). Pour ce faire, nous devons reconstituer le Cofis, mettre en place une direction à l'Ofis et lui allouer des moyens pour son exercice.

Notre action n'a de sens que dans un écosystème. Nous devons établir un lien fonctionnel avec le réseau des référents intégrité scientifique.

Je vous remercie tous.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur